



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Novembre 2014

PROCES-VERBAL

Étaient présents :

Djoudé MERABET, Maire, Françoise GUILLOTIN, Didier GUILLAUD, Caroline TOUTAIN, Bernard GIRARD, Valérie AUVRAY, Joël COULOMBEL, Gilbert MEYER, Magali ADAM, Abdoulaye SALL, Adjoint, Annick LAÏCHOUR, Sylvia CALMES-BRUNET, Sandra HANCHARD, Thomas CAILLOT, Kamel LAHSINAT, Agnès LANNES, Robert DUGARD, Annie DUHAMEL, Béatrice LEFEL, Isabelle TEURQUETY, Frédéric MAILLET, Pierre WEINMANN, Clément DOLPHENS, Micheline CARRÉ, Isabelle GILBERT, Jean-Christophe PERRIN, Nicolas BAY, Nicolas GOURY, Gwenaëlle LELARGUE, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés (avec pouvoir) :

Claire YOUINO, Joëlle DOUBET, David CAMPSERVEUX, Mehdi KAÏM.

□□□

1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2014

Le procès verbal de la séance du 26 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

□□□

2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Robert DUGARD est désigné en qualité de Secrétaire de Séance, à l'unanimité.

□□□

3 – COMMUNICATIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITE

La Délégation Départementale de l'Association des Paralysés de France remercie la Municipalité pour la subvention qui lui a été attribuée au titre de l'année 2014.

La commune de La Londe remercie la Municipalité d'avoir mis à sa disposition des plantes d'ornement à l'occasion de l'inauguration du nouveau complexe sportif Thierry OMEYER, qui s'est tenue le 20 septembre dernier.

L'association Lily-Rose remercie la Municipalité pour le prêt d'une salle, le 12 juillet dernier.



4 – COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a accordée le 28 mars 2014 :

✓ **VILLE C/M. ET MME MALVOISIN – ASSIGNATION DE LA FORME DES REFERES – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Mademoiselle Dany DA COSTA, Directrice Générale Adjointe des Services de la mairie, est désignée pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire Ville c/ M. et Mme MALVOISIN devant le Tribunal de Grande Instance de Rouen.

✓ **PROPRIETE SISE 95 RUE DE LA REPUBLIQUE ET 5 RUE ARTHUR HULME – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le droit de préemption urbain est exercé pour la maîtrise du bien situé 95 rue de la République et 5 rue Arthur Hulme, cadastré section BL 237, 240 et 241 pour une superficie cadastrale de 1 084 m², au prix de 85 000 €, et 7 000 € de commission.

✓ **TARIFS MUNICIPAUX 2014 – 2015 – ACCUEILS PERISCOLAIRES**

Les tarifs d'accueils périscolaires pour l'année 2014-2015 sont fixés comme suit, par enfant, à compter du 2 septembre 2014 :

TARIF	Quotient Familial	Montant
A	0 – 839 €	0,85 €
B	840 – 1218 €	1,14 €
C	1219 – 1682 €	1,42€
D	Au dessus de 1683 €	1,69 €
Extérieur		2,81 €

✓ **TARIFS MUNICIPAUX 2014-2015 – CONTRAT ÉTUDIANT**

Le montant de l'aide versée au contrat étudiant pour l'année scolaire 2014-2015, est fixé comme suit :

Quotient Familial	Montant	nombre d'heure de contrepartie
0 – 463 €	1 000 €	80 h
464 – 598 €	800 €	60 h
599 – 740 €	500€	40 h
741 - 916 €	200 €	20 h

✓ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX**

Une convention de mise à disposition, à titre gratuit, est consentie par la CREA au profit de la Ville, pour l'occupation de la Maison des Forêts d'Orival, en vue d'une activité « Découverte nocturne de l'environnement naturel » du 22 au 23 octobre 2014.

✓ **REVISION DE LOYER**

Le loyer du logement situé 42 rue Poussin consenti à Monsieur et Madame Richard KROMWEL, est modifié à compter du 28 octobre 2014.

Le nouveau loyer mensuel s'élève à 340,25 € (ancien loyer 338,33 €).

✓ **FIN DE BAIL**

Il est mis fin, à compter du 17 septembre 2014, à la location du logement situé au 178 rue Petou, attribué à Madame Béatrice BOUALIANE.

Il est mis fin, à compter du 30 septembre 2014, à la location du garage situé au 23 rue de la République, attribué à Monsieur Jan-Patrick BELMUDES.

Monsieur GOURY demande à Monsieur le Maire s'il a des informations concernant le projet mené sur l'école Jeanne d'Arc au 95 rue de la République.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il n'a pas d'informations, et ajoute que la Municipalité, attentive à la nature de ce projet, a exercé le droit de préemption sur ce site afin d'en assurer la maîtrise.

□□□

5 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les orientations budgétaires envisagées pour l'année 2015.

□□□

Monsieur BAY souhaite commenter les chiffres annoncés tant dans un contexte national que local. Il constate que Monsieur le Maire fait partie des 13% de Français qui croient encore aux promesses gouvernementales. Mais, selon lui, la réalité fiscale que subiront nos compatriotes, y compris les plus modestes, risque d'être plus douloureuse. Monsieur BAY rappelle qu'en 2013, le nombre de foyers assujettis à l'impôt sur le revenu a augmenté de 1,3 millions, parmi ceux dont les ressources sont les plus faibles. La suppression de la première tranche supprimera l'impôt des plus petits revenus, mais aura pour conséquence une augmentation assez significative de la tranche d'imposition juste au-dessus, tranche de revenus encore assez modestes.

Pour le reste, Monsieur BAY attend le Budget présenté en décembre, car il considère que Monsieur le Maire sera obligé de faire un certain nombre d'arbitrages auxquels les élus de son groupe seront attentifs.

Monsieur BAY ajoute que les taux, annoncés stables, sur la fiscalité locale, sont en réalité maintenus, mais les bases augmentant, la fiscalité augmente également. La pression fiscale sur les Elbeuviens va augmenter car les taux sont maintenus. Le seul moyen de maintenir la pression fiscale est donc de diminuer les taux.

Monsieur BAY rappelle que la taxe d'habitation est 40% supérieure à la moyenne nationale des communes de même strate démographique, quant à la taxe foncière c'est 20% de plus que la moyenne sur le bâti, et 24% sur le foncier non bâti.

Monsieur BAY admet que les produits fiscaux à Elbeuf restent assez faibles, le potentiel fiscal municipal étant plus modeste qu'ailleurs, mais il ne faut pas oublier que la fiscalité d'Elbeuf est extrêmement élevée, et qu'il y a une pression fiscale concrète sur les elbeuviens extrêmement forte.

Monsieur BAY demande par ailleurs, quels seront les arbitrages budgétaires qui conduiront à une diminution des dépenses de fonctionnement prévues.

□□□

Intervention de Monsieur Joël COULOMBEL. ANNEXE N°1

□□□

Intervention de Monsieur GUILLAUD. ANNEXE N°2

□□□

Monsieur BAY confirme les dires de Monsieur GUILLAUD quant à l'augmentation de la dette qui a augmenté de 100 milliards par an pendant le quinquennat de Nicolas SARKOZY. La cadence est actuellement la même puisque qu'elle est passée de 1 300 à 1 800 milliards entre 2007 et 2012, et de 1 800 à 2 000 milliards au cours des deux premières années du quinquennat de François HOLLANDE.

Quant aux effectifs de police et de gendarmerie, 13 000 postes ont été supprimés pendant le mandat de Nicolas SARKOZY. L'un des engagements de François HOLLANDE était de reconstituer ces effectifs, mais

aucun poste n'a été recréée à ce jour. Les promesses de campagne de Nicolas SARKOZY n'ont pas été tenues, mais celles de François HOLLANDE, pas davantage.

Monsieur le Maire conçoit que Monsieur BAY connaisse mieux la situation nationale que la situation elbeuvienne dans la mesure où il est plus présent ailleurs qu'à Elbeuf.

Monsieur le Maire précise que la circonscription ROUEN-ELBEUF a été dotée d'une demi-compagnie de CRS supplémentaire, les propos de Monsieur BAY sont donc faux, et Monsieur BAY évite délibérément de parler d'Elbeuf.

Monsieur le Maire ajoute qu'ici à Elbeuf, il y a une majorité plurielle qui exprime ses différences, ce qui est louable. En réponse aux propos de Monsieur COULOMBEL, Monsieur le Maire répond que la majorité municipale est garante des engagements qu'elle a pris auprès des électeurs, est au contact de ses habitants, innove, garantit un fort niveau de proximité au quotidien, et qu'il est ravi que les élus du Front de Gauche soient inspirés par Martine AUBRY.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire souligne qu'elles baissent de façon mécanique du fait du transfert de compétences vers la future métropole.

Enfin, concernant les taux de fiscalité, Monsieur le Maire se demande d'où viennent les chiffres de Monsieur BAY puisque le taux de la taxe d'habitation à Elbeuf est de 21,69% contre 23% au niveau national, et 24% au niveau départemental. Monsieur le Maire invite d'ailleurs toute personne souhaitant vérifier ces taux à aller sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires de l'exercice 2015.



6 – DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES - MODIFICATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les durées d'amortissement, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour les biens acquis en 2014, et de fixer le seuil des biens de faible valeur.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.



7 – BUDGET ANNEXE « OPERATIONS FONCIERES » - SUPPRESSION AU 1^{ER} JANVIER 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression du budget annexe « Opérations Foncières » au 1^{er} janvier 2015.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

8 – DECISION MODIFICATIVE N°1 : AJUSTEMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Décision Modificative n°1 permettant l'ajustement des lignes budgétaires liées au versement de subventions au C.C.A.S. et à Anim'Elbeuf.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

9 – PROJET D'AMENAGEMENT SUR LE SITE SCHOCHER / SAINT-AMAND – CESSION PARCELLE AV 288 AU PROFIT DE LA SOCIETE NEXITY GEORGES V

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal d'autoriser la cession de la parcelle AV 288 située rue Saint-Amand à la société NEXITY GEORGES V.

Rapport

Monsieur le Maire souligne que ce projet a déjà été évoqué lors de précédentes séances de Conseil Municipal.

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté par à l'unanimité.

□□□

10 – SITE OLIVIER ET SUCHETET – DEMOLITION DU GYMNASE – AUTORISATION DE SIGNER LE PERMIS DE DEMOLIR

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert du permis de démolir concernant le gymnase du Mont Vallot.

Rapport

Monsieur GOURY déclare que les élus de l'opposition voteront pour cette délibération car le gymnase ne présente aucun intérêt, bien qu'ils s'opposent au projet qui ne respecte pas l'architecture environnementale.

Monsieur le Maire ajoute que cette délibération est la poursuite du projet. Il informe que la première pierre a été posée il y a quelques semaines avec les descendants de Messieurs OLIVIER et SUCHETET, qui ont salué le travail remarquable de préservation du patrimoine local.

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté par à l'unanimité.

□□□

11 – OPAH RU – DEMANDE DE DEROGATION DE VERSEMENT DE SUBVENTION VILLE – PROPRIETAIRE BAILLEUR 9 RUE ISIDORE LECERF

Madame Caroline TOUTAIN propose au Conseil Municipal d'autoriser, exceptionnellement, le versement d'un acompte sur subvention au propriétaire de l'immeuble situé au 9 rue Isidore Lecerf, proportionnellement aux travaux déjà effectués.

Rapport

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

12A – AMENAGEMENT SECURITAIRE DE VOIRIE – TRAVAUX SUR LA RD 921 VOIE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur MEYER propose au Conseil Municipal de créer un ouvrage sur la voie départementale 921, à des fins sécuritaires, et de solliciter la subvention correspondante au Conseil Général de Seine-Maritime.

Rapport

Le rapport de Monsieur MEYER, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

12B – AMENAGEMENT SECURITAIRE DE VOIRIE – TRAVAUX SUR LA RD 913 RUE DE BOURGTHEROULDE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur MEYER propose au Conseil Municipal de créer un ouvrage sur la voie départementale 913, à des fins sécuritaires, et de solliciter la subvention correspondante au Conseil Général de Seine-Maritime.

Rapport

Le rapport de Monsieur MEYER, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.



13 – CLASSEMENT EMPRISE DANS LE DOMAINE PUBLIC – MODIFICATIONS AU CADASTRE

Monsieur MEYER propose au Conseil Municipal de modifier le cadastre pour une meilleure lecture, et afin de faciliter le transfert de domanialité vers la métropole au 1^{er} janvier 2015.

Rapport

Monsieur GOURY ajoute que cette délibération ne pose pas de problèmes pour les élus de la minorité puisqu'il s'agit de formalités administratives, mais c'est l'occasion de rappeler que ces derniers sont opposés au transfert de domanialité vers la métropole pour des raisons évidentes d'autodétermination des communes, et du manque de compétences de la future métropole de Rouen en matière d'urbanisme.

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit d'une opération d'ordre technique qui permettra de faire du bon travail. Un projet de territoire se vit entre plusieurs communes, à l'échelle d'une métropole, et l'organisation de cette dernière prévoit que les maires concernés auront l'occasion de discuter ensemble des priorités à l'échelle du territoire, ce qui est une bonne chose pour la démocratie locale.

Le rapport de Monsieur MEYER, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.



14 – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ROUEN NORMANDIE AMENAGEMENT – PARTICIPATION – APPROBATION DES STATUTS – DESIGNATION D'UN MEMBRE

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal d'entrer au capital de la Société Publique Locale Rouen Normandie Aménagement, d'en adopter les statuts, et de désigner Madame Caroline TOUTAIN pour représenter la Ville au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Rapport

Monsieur le Maire ajoute que cette délibération permettra, au regard du transfert de compétences vers la métropole, de poursuivre tous les travaux menés par la municipalité dans le cadre de cette OPAH RU, en visant l'objectif de préservation et d'embellissement notamment sur les immeubles qui nécessitent un accompagnement des pouvoirs publics.

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté 27 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

La délibération n°15 portant sur la modification des statuts de la SAIEME est reportée, dans l'attente d'éléments complémentaires.

□□□

16 – CREATION D'UN CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES (C.D.D.F.)

Monsieur SALL propose au Conseil Municipal de créer un Conseil des Droits et Devoirs des Familles sur la commune, et d'en approuver la composition.

Rapport

Madame GILBERT déclare que les élus de la minorité approuvent la mise en place du CCDF, et souhaite savoir s'il est prévu de mettre en place uniquement le volet éducatif de la loi de Nicolas SARKOZY, ou également le volet répressif avec notamment la suppression des allocations ou la formulation d'injonctions.

Monsieur le Maire répond que la Municipalité se saisit des outils utiles, et se saisira de l'intégralité des possibilités offertes par cette loi. Ce Conseil des Droits et Devoirs des Familles sera ainsi installé et décliné ensuite, en fonction des besoins, sur l'ensemble du territoire communal.

Le rapport de Monsieur SALL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

17 – CHARTE VILLE AMIE DES ENFANTS DE L'UNICEF - CANDIDATURE

Monsieur GIRARD propose au Conseil Municipal de présenter la candidature de la Ville auprès de l'UNICEF au titre de « Ville amie des enfants ».

Rapport

Monsieur le Maire précise que cette candidature permet de souligner les efforts faits en direction des enfants et de la jeunesse. Elle engage la Municipalité à aller plus loin dans les projets mis en place. Il se félicite que cette municipalité puisse considérer les questions d'éducation, d'enfance, de jeunesse comme une priorité sur la Ville.

Le rapport de Monsieur GIRARD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

18 – CARTE REGION LYCEENS 2014-2015

Madame AUVRAY propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention pour la Carte Région 2014-2015, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Rapport

Le rapport de Madame AUVRAY, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

19 – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES 2014 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame ADAM propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes dans le cadre de la manifestation « Lutte contre les violences sexistes 2014 ».

Rapport

Monsieur BAY déclare que les élus de la liste Elbeuf Bleu Marine partagent la préoccupation sur la nécessité de lutter contre ces violences sexistes, et appelle à la vigilance quant à ces violences provenant notamment du développement d'un islamisme radical, réalité tangible dans notre agglomération. La laïcité républicaine, sérieusement remise en cause par certaines revendications politico-religieuses, doit être défendue, puisque la défense de nos valeurs républicaines participe également à la lutte contre les violences sexistes.

Monsieur le Maire répond que ces propos sont hors sujet, Monsieur BAY profitant de l'audience pour exprimer les idées contenues dans les organes d'expression militants. Monsieur le Maire refuse d'aller sur le terrain de Monsieur BAY.

Monsieur le Maire ajoute que ce dispositif existe depuis 10 ans, et est mené en partenariat avec des personnes compétentes qui travaillent sur tous les sujets, sur les violences faites aux femmes mais également les violences faites aux hommes. Monsieur le Maire appelle ainsi Monsieur BAY à être cohérent, et à ne pas faire d'amalgame douteux.

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

20 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS SPORTIFS CITOYENS 2014

Madame TEURQUETY propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Normandie Foot au titre des projets sportifs citoyens de l'année 2014.

Rapport

Le rapport de Madame TEURQUETY, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

21 – PLAN SANTE NUTRITION – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL DU PUCHOT

Monsieur LAHSINAT propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention au Centre Social du Puchot pour la mise en œuvre d'ateliers cuisine dans le cadre du plan santé nutrition de la Ville.

Rapport

Le rapport de Monsieur LAHSINAT, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

22 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : ANIM'ELBEUF ET C.C.A.S. – AJUSTEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser pour l'année 2014 le montant des subventions versées au CCAS et à Anim'Elbeuf, selon les recettes réellement perçues dans le cadre des actions menées au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2013.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

23 – CREATION D’UN OBSERVATOIRE DE COMMERCE

Monsieur GUILLAUD propose au Conseil Municipal de créer un observatoire du commerce.

Rapport

Monsieur GOURY a constaté dans une plaquette présentée au cours d’une précédente commission que la création de cet Observatoire servait plus à redorer le blason de la Municipalité, qu’aux commerçants.

Il fait part du mécontentement des commerçants, et à ce titre, précise que les élus de la minorité seront vigilants quant à l’implication de ces derniers, notamment ceux qui expriment leur mécontentement, afin que cet observatoire ne serve pas uniquement à promouvoir l’action municipale.

Monsieur GUILLAUD répond qu’il s’agissait de la première gazette, établie avec la Chambre de Commerce et d’Industrie, et que la page 4 était réservée à un commerçant qui exposait sa façon de voir les vitrines. La deuxième gazette, qui sortira bientôt, implique tous les commerçants, ainsi que l’association Les Vitrines du Pays d’Elbeuf que l’on retrouve dans l’observatoire. Cet observatoire pourra être ouvert à d’autres commerçants dès lors que des sujets pourront les intéresser, la municipalité souhaitant toutefois conforter l’action de l’association des Vitrines du Pays d’Elbeuf.

Monsieur le Maire ajoute que la Municipalité agit avec cohérence, puisqu’elle s’était engagée auprès de la population pour la création de cet observatoire du commerce, avec méthode, en mettant autour de la table l’ensemble des forces vives du territoire, en réfléchissant ensemble à des solutions afin d’améliorer l’existant, créer de nouveaux projets, d’innover, en lien avec les commerçants.

La municipalité n’agit pas seule, mais en partenariat avec l’association des Vitrines du Pays d’Elbeuf qui participe largement aux débats. Comme l’a démontré Monsieur GUILLAUD, la gazette des commerçants évoquée laisse la place à l’expression de la CCI et des commerçants via l’association des Vitrines du Pays d’Elbeuf.

Monsieur le Maire se félicite qu’à Elbeuf, les commerçants se fédèrent autour d’une association pour dynamiser le commerce local, ce qui n’est pas le cas dans toutes les communes en France.

Cet observatoire est donc un outil permettant d’avancer, qui a recueilli le consentement de nombreux commerçants elbeuviens.

Le rapport de Monsieur GUILLAUD, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

24 – PREEMPTION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL SIS 21 RUE DE LA REPUBLIQUE – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION

Monsieur GUILLAUD propose au Conseil Municipal de valider le cahier des charges de rétrocession relatif au droit au bail du local commercial sis 21 rue de la République, préempté par la Ville.

Rapport

Monsieur GUILLAUD précise qu'il s'agit d'un petit local qui se situe dans une rue où il y a un mitage important de commerces, sur lequel la municipalité travaille avec l'EPARECA.

Le rapport de Monsieur GUILLAUD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

25 – SECURISATION DES COMMERCES – MISE EN PLACE D'UNE AIDE A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION

Monsieur GUILLAUD propose au Conseil Municipal de créer une aide financière destinée aux commerçants de la Ville souhaitant équiper leurs locaux en vidéoprotection.

Rapport

Madame GILBERT souligne que dans ce contexte économique dramatique que les commerçants d'Elbeuf subissent de plein fouet, la proposition d'aide à l'installation de vidéosurveillance est une demi mesure car ce sont ceux qui travaillent qui vont devoir payer. Les élus de la minorité demandent une protection publique pour tous, et non pas uniquement pour ceux qui en ont les moyens. Une surveillance accrue du domaine public permettrait une plus grande sécurité du domaine privé, les délinquants se trouvant dans la rue avant de pénétrer dans les commerces. Est ainsi demandée l'installation de caméras de vidéoprotection dans les rues du centre ville et l'augmentation du nombre de policiers municipaux qui assurent un vrai travail de proximité, car si nous sommes dans la moyenne des villes en nombre de policiers municipaux, nous sommes loin d'être dans la moyenne des villes en nombre d'actes violents.

Monsieur le Maire rappelle qu'une fois de plus la municipalité agit avec cohérence et méthode, en respectant les engagements pris auprès des administrés, et à l'issue de concertations avec les représentants du commerce local. C'est un outil mis à la disposition des commerçants qui complète l'aide de la CCI, et qui viendra alimenter le travail d'échange, de diagnostic, de proposition dans le cadre de l'observatoire du commerce validé précédemment.

Le rapport de Monsieur GUILLAUD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

26 – MISE EN ŒUVRE DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en œuvre du Procès-verbal électronique, et présente les termes de la convention prévue avec la Préfecture de Seine-Maritime.

Rapport

Monsieur PERRIN demande la gratuité des 20 premières minutes ainsi que pour les deux samedis avant Noël pour aider les commerçants.

Monsieur le Maire répond que la gratuité est instaurée tous les samedis de décembre depuis longtemps, et que le délégataire étudie la possibilité de mettre en place les 20 premières minutes de stationnement gratuit.

Madame GILBERT souhaite savoir si un papillon sera quand même déposé sur le pare brise.

Monsieur le Maire répond que si le dispositif est maintenu, sûrement.

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

27 – ASSOCIATION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTEMES D'INFORMATION (ACPUSI) - ADHESION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la Ville à l'association des Collectivités Publiques Utilisant les Systèmes d'Information.

Rapport

Monsieur le Maire précise que l'adhésion à cette association permettra à la Ville d'économiser la somme de 2 800€ en 2015.

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

28 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur LAHSINAT propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des représentants d'associations locales à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, et d'autoriser Monsieur le Maire à saisir cette commission afin d'étudier le projet de prolongation pour un an, de la Délégation de Service Public d'exploitation des Foires et Marchés.

Rapport

Le Conseil Municipal a désigné :

Association CLIC REPERAGE	Madame Cécile MASSELINE
Association ANIM' ACTION	Monsieur François HENNION
Association C.L.C.V.	Monsieur Arsène SAULNIER
Association « U.F.C. QUE CHOISIR »	Madame Roseline DUMONT
C.S.P. « Centre Social du Puchot »	Monsieur Jean-Pierre CHARBONNIERAS

Et autorisé Monsieur le Maire à saisir cette commission pour étudier le projet de prolongation de la DSP des Foires et Marchés par **27 voix pour** (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et **6 abstentions** (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

29 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – CONSTITUTION D'UNE LISTE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transmettre une liste complémentaire des membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs, conformément à la demande des services fiscaux.

Rapport

Le Conseil Municipal décide par **27 voix pour** (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et **6 abstentions** (groupe « Elbeuf Bleu Marine ») de transmettre la liste complémentaire suivante :

Monsieur Guillaume HERICHER, domicilié 6 rue de Thuit-Anger – 27370 – LE THUIT-SIGNOL

□□□

30 – CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR 2014 – BUDGET ANNEXE SERVICE FUNERAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non valeur au budget annexe Service Funéraire les créances irrécouvrables, au titre de l'année 2014.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

31A – RAPPORT ANNUEL 2013 – PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame GUILLOTIN présente au Conseil Municipal le rapport annuel de l'année 2013 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets.

Rapport

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de l'année 2013 sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets et assimilés sur le territoire de la CREA.

□□□

31B – RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – EXPLOITATION DES FOIRES ET MARCHES

Monsieur GUILLAUD présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la société des Nouveaux Marchés de France pour l'exploitation des foires et marchés de la Ville, pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Rapport

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2013 de la société des Nouveaux Marchés de France concernant l'exploitation des foires et marchés de la Ville.

□□□

32 – MUTUALISATION CCAS/VILLE – CONVENTION - ADOPTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mutualisation entre la Ville et le CCAS.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

33 – AVANTAGES EN NATURE – FIXATION DU PLAFOND 2013 POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL LOGE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les plafonds 2013 des consommations d'énergie pour les agents logés par nécessité absolue de service.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

34 – RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS – CAMPAGNE DE COLLECTE 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter des agents pour effectuer les tâches du recensement de la population pour la campagne de 2015, et de fixer leur rémunération.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

35 – PERSONNEL MUNICIPAL – RENOUELEMENTS DE CONTRATS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les contrats de deux agents affectés à la direction de la communication, et d'un agent affecté au service informatique.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

36 – PERSONNEL MUNICIPAL – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS ET FIXATION DE LA REMUNERATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter et signer les contrats de deux agents affectés à temps non complet, et pour une durée d'un an, au service restauration et hygiène scolaire.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 15.

Le Secrétaire de séance,

Robert DUGARD.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Beed', is written over a horizontal line.

ANNEXE N°1

INTERVENTION DE MONSIEUR COULOMBEL
Elu du groupe PCF/Front de Gauche

DELIBERATION N°5 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Ce débat d'orientations budgétaires revêt un caractère particulier.

Tout d'abord parce qu'il est le premier de notre mandat et qu'il traduit les engagements que nous avons pris devant les elbeuviennes et les elbeuviens.

Nous sommes engagés dans la majorité municipale sur la base d'un programme et des orientations budgétaires qui lui sont nécessaires.

Les orientations proposées sont conformes à ce que la ville d'Elbeuf, à son niveau, doit s'efforcer de réaliser à l'attention de toutes les catégories de sa population, dans les différents domaines que vous venez d'énoncer.

Les élus communistes ont pour principe de soutenir les objectifs et projets qui s'y réfèrent, dès lors que la qualité des missions de services publics sont garanties, tant vis-à-vis des administrés que des personnels municipaux.

Ce qui rend également particulier notre débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire, c'est aussi le contexte de politique gouvernementale dans lequel il s'inscrit et dans les lendemains difficiles vers lesquels il nous mène.

Si vous nous présentez les orientations budgétaires résultant d'une bonne volonté locale que nous partageons et sur laquelle nous sommes engagés au sein de la majorité municipale, nous ne pouvons pas pour autant admettre que la conjoncture se résumerait à une sorte de « météo économique » européenne, mondiale...bref..., lointaine et extérieure à nos responsabilités politiques respectives.

La politique du gouvernement, par des dotations austères, par un processus d'asphyxie des collectivités, remet d'ores et déjà et remettra plus encore demain nos capacités à offrir une qualité de services et de réalisation aux administrés.

Permettez-moi de vous citer, afin que mon propos ne soit pas réduit à une simple posture politique, ce que dit l'association des Maires de France sur cette politique du Gouvernement à l'égard des collectivités.

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

- *soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*
- *cela représente une amputation de moyens de 30% des dotations aux collectivités*

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. »

Voici les derniers chiffres officiels de l'INSEE auxquels Elbeuf n'échappe pas, loin de là, et ce ne sont que quelques exemples du drame qui se passe :

- + 56% pour le chômage de longue durée en cinq ans
- 6 % de baisse de revenus des plus modestes en cinq ans
- + 26% du nombre d'allocataires du RSA en 5 ans

De nombreux élus socialistes, communistes, verts, parti de gauche approuvent cette alerte de l'AMF dans de nombreuses villes, y compris au sein de communes de la CREA proches de la nôtre.

Présenter notre débat d'orientation budgétaire en gommant cette réalité, c'est comme endosser par « non-dit » la responsabilité, localement, de l'amointrissement des moyens du fait communal que vous ne voulez pourtant pas.

Je ne demande à personne de devenir frondeur ou Front de Gauche, mais le minimum, de notre point de vue, consisterait à ne pas dire moins que ce que dit Madame Martine Aubry lorsqu'elle souligne la nécessité d'une réorientation économique.

Voyez, il ne s'agit pas de dogmatisme ou d'idéologie, puisque même les références les moins révolutionnaires l'expriment également.

Je termine sur l'aspect gouvernemental impactant notre commune sur deux points.

Monsieur le Président de la République a annoncé qu'il n'y aurait pas de hausses d'impôts l'année prochaine.

Mais comment ne pas comprendre que cette asphyxie des communes ne produise pas, sur celles-ci, un transfert de contraintes en matière d'impôt.

J'attire votre attention à ce sujet sur la faible base fiscale d'Elbeuf qui traduit le niveau important des difficultés de vie de nos concitoyens.

Deuxième point sur l'austérité gouvernementale :

Le peu de croissance qui subsiste dans notre pays résulte pour une part importante des investissements des collectivités locales.

A ce rythme de compression des moyens des communes, que dirons-nous Monsieur le Maire à nos partenaires économiques, notamment aux responsables d'entreprises lorsqu'il faudra expliquer qu'ils ne peuvent plus compter, ou si peu, sur nous dans leur activité ?

Leur dira-t-on d'attendre la reprise économique dans une ville à faible pouvoir d'achat ?

Monsieur le Maire, vous pouvez agir, les élus municipaux, les parlementaires et instances politiques auxquelles vous appartenez aussi.

Sans cela, la désespérance continuera à produire les effets catastrophiques que nous connaissons, en particulier, dans la région d'Elbeuf et dans sa traduction électorale dramatique.

Nous savons tous ce qui pousse sur ce terreau, nous en avons tous pris la mesure.

Lors de la présentation du prochain budget, vous direz peut-être que c'est le meilleur budget possible.

Pour notre part, malgré notre bonne volonté locale commune, nous dirons certainement que c'est le moins mauvais possible.

Merci de votre attention.

ANNEXE N°2

INTERVENTION DE MONSIEUR GUILLAUD

DELIBERATION N°5 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Mes chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire, au-delà de permettre des échanges autour des moyens dont dispose notre ville pour agir et construire l'avenir, nous donne l'occasion de revenir sur la situation budgétaire de notre pays.

Rappelez-vous en 2012, la gauche a trouvé des comptes publics plombés par une dette publique qui avait augmenté de 600 milliards d'euros lors du précédent quinquennat et par ceux qui avait proclamé la France en état de faillite.

L'effort de redressement demandé à tous doit répondre à un triple objectif :

- Retrouver de la souveraineté par rapport aux marchés financiers,
- Redonner à l'Etat ses capacités d'actions pour bâtir l'avenir de notre pays, dans une Europe sociale forte.
- Ne pas faire peser la dette sur les générations futures ce qui s'apparenterait alors un impôt à la naissance,

Les collectivités locales sont mises à contribution et cet effort correspond à 1,9% des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

Mais ces mesures seront en partie corrigées grâce notamment au renforcement de la Dotation de Solidarité Urbaine, de la Dotation de Développement Urbain, du Fonds de Compensation de la TVA, dont Elbeuf pourra bénéficier ou encore grâce à la création d'une dotation de soutien à l'investissement local.

A cela s'ajoute la création de milliers de postes d'enseignants, d'agents de la pénitencière ou de policiers. Et je rappelle sur ce dernier point que le Ministre de l'Intérieur a entendu la demande portée par le Maire d'Elbeuf et soutenue par nos parlementaires pour que notre territoire bénéficie d'une quarantaine de personnel supplémentaire.

On peut également évoquer l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, des bourses étudiantes, de l'allocation pour les personnes âgées ou du RSA.

Autant de mesures et d'autres qui impactent positivement le quotidien de nos concitoyens à Elbeuf comme ailleurs en France.

Réfléchir au sérieux de nos dépenses publiques est aussi pour nous l'opportunité de nous réinterroger sans cesse sur l'efficacité de nos politiques publiques ; pour qu'un euro dépensé soit un euro utile.

Et je souhaite saluer le travail de l'ensemble de nos services et plus particulièrement celui de la Direction Générale et de la Direction des Finances.

En lien avec leurs élus de référence, tous ont saisi le sens de l'action et du projet portés par la majorité municipale, tout en conservant le sérieux budgétaire sans lequel rien n'est possible.

Notre volonté de maîtriser les finances publiques nous permet donc à la fois depuis des années de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas peser sur le pouvoir d'achat des ménages, (ce qui sera également le cas au niveau national), tout en conservant les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour offrir une véritable qualité de service public aux Elbeuviens.

Nous continuons à chercher tous les leviers financiers mis à notre disposition ; et renforçons tous les partenariats utiles pour développer nos projets. Vous en aurez encore une fois la démonstration lors de ce conseil et lors du vote du budget primitif 2015.

Le travail de mutualisation et de mise en cohérence des moyens mis en œuvre avec la Métropole doit aussi à terme nous permettre de faire des économies d'échelle, tout en renforçant les actions sur notre territoire.

Cela a demandé beaucoup de concertation et de dialogue en amont avec les services de la CREA, comme en interne au sein de nos services.

Et je veux là encore les remercier pour le temps qu'ils y ont consacré en plus de leurs tâches et missions habituelles, permettant que ce changement dans notre organisation de travail se fasse dans de bonnes conditions, tout comme le transfert de nos agents dans les services de la métropole.

Cette bonne gestion humaine et financière :

- nous permet d'accompagner le dynamisme commercial pour rendre la ville toujours plus attractive.
- nous permet d'accompagner les associations, socle fondamental de la cohésion sociale.
- Nous permet d'améliorer le cadre de vie en reconstruisant en mieux la ville sur elle-même et en l'animant.
- nous permet de faire vivre les solidarités avec nos concitoyens les plus fragilisés par le contexte économique.
- nous permet d'assurer à chaque enfant elbeuvien une scolarité de qualité pour leur donner les moyens de se construire un avenir.

Tout cela vous le verrez dans les délibérations que nous aurons à voter ce soir et dans nos prochains conseils.

Nous ne sommes donc pas dans la critique permanente, mais bien dans l'action pour tous les Elbeuviens.

